

De : [Lavoie, Isabelle](#)
A :
Objet : Demande d'accès 200702126
Date : 10 septembre 2019 13:46:00
Pièces jointes : [3 RAPI_biffé.pdf](#)
[4 RAPI_biffé.pdf](#)
[1 ANC et RAPI_biffé.pdf](#)
[2 RAPI_biffé.pdf](#)
[articles 23-24.pdf](#)
[articles 53-54.pdf](#)
[Avis de recours.pdf](#)

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 19 août dernier concernant les lots 3 926 136, 3 926 139 et 3 926 140 du cadastre du Québec.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que dans ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec la soussignée, analyste responsable de votre dossier, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Lavoie

Répondante régionale à l'accès aux documents

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

201 place Charles-Le Moyne, 2e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél. : (450) 928-7607 poste 224

Télécopieur : (450) 928-7755

Courriel : isabelle.lavoie@environnement.gouv.qc.ca



Longueuil, le 28 décembre 2012

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

9175-2527 Québec inc.
905, rue Michèle Bohec, bureau 210
Blainville (Québec) J7C 5J6

N/Réf. : 7360-16-01-0403300
400984680

Objet : Golf des îles situé au 255 Île Sainte-Marguerite, Boucherville

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 29 août 2012 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

Ne pas avoir tenu à jour un registre qui contient les renseignements suivants pour chaque site de prélèvement:

1. la description du site de prélèvement;
2. la description, le cas échéant, de l'équipement de mesure;
3. la description, le cas échéant, de la méthode d'estimation utilisée;
4. les résultats exprimés en litres et les dates de la prise de mesure des volumes d'eau prélevés lorsqu'un équipement de mesure est utilisé;
5. les résultats, leurs unités et les dates de la prise de mesure dans les cas où la méthode d'estimation des volumes d'eau prélevés est utilisée;
6. le cas échéant, la description et les dates des défaillances, bris, anomalies ou autres défauts survenues à l'équipement de mesure;
7. le cas échéant, la date et la nature des réparations, ajustements et des autres modifications effectuées à l'équipement de mesure;

...2

8. la date et le nom des personnes ayant effectué les contrôles d'exactitude et de bon fonctionnement ainsi que les activités d'entretien de l'équipement de mesure, lorsqu'applicable;
9. la description et la date de tout autre événement pouvant avoir une incidence sur l'exactitude des mesures.

Ce registre est conservé par le préleveur au lieu d'exploitation et est tenu à la disposition du ministre pour une période de 5 ans à compter de la date de la dernière inscription.
Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau, article 10 (Q-2, r. 14)

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter le règlement.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M^{me} Véronique Dulude au numéro de téléphone 450 534-5424, poste 290 ou à l'adresse courriel veronique.dulude@mddefp.gouv.qc.ca.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

JD/vd/nd


Jonathan Davies
Chef d'équipe, secteur municipal

1. Identification

Date de l'inspection : 2012-08-29	Heure d'arrivée : 10 h 55	Heure de départ : 12 h 10
Inspecteur : Véronique Dulude	Accompagné de : Ariane Aubin	

No intervention : 300761514	No gestion documentaire : 7360-16-01-0403300
Type d'intervention : Inspection	No document : 400962374
Type de demande liée : Programme de contrôle	No demande : 200266247
But de l'inspection : Inspection visant le règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (Programme Contrôle M11)	

Lieu inspecté :	
Nom du lieu : Club de golf des îles	
Nom usuel du lieu :	
Localisation du lieu inspecté : (adresse civique, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) : MRC Lajemmerais 255, île Sainte-Marguerite Boucherville, Québec J4B8R2	
No du lieu : X2000506	Type de lieu : Terrain de golf
Coordonnées géographiques (deg. déc. NAD83): N 45°36' 12.6"; W 73°28' 00.5"	

Responsable du lieu		
Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
9175-2527 Québec inc.	905, rue Michèle-Bohec, bureau 210 Blainville, Québec J7C 5J6	Y2065920

Conditions météo
Ensoleillé, 24°C

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	Téléphone (poste)
art. 53-54		450 670-4653
		()
		()
		()
		()

Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s.o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s.o.

Date de l'inspection : 2012-08-29

No de gestion documentaire : 7360-16-01-0403300

Photos numériques

Nombre de photos prises : 13

Nombre de photos annexées : 3

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Ariane Aubin avec un appareil photo de type Coolpix 5100.

L'original de ces photos a été conservé conformément à la **Directive sur la gestion des photos numériques**.

La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :

M:\rég-16\dulve01\7360-16-01-0403300\2012-08-29

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelconque manière.

Autres pièces annexées

	No.	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1 et 2	CARTE 1 : Club de golf des îles, Île à Pinard, Boucherville Québec. CARTE 2 : Station de pompage au fleuve St-Laurent et au lac artificiel du golf des îles, Boucherville, Québec.
<input type="checkbox"/> Autre		

2. Description de l'inspection

Moi-même Véronique Dulude et ma collègue Mme. Ariane Aubin sommes allées au Club de golf des îles situé sur l'île à Pinard à Boucherville afin d'effectuer une inspection visant le règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (Programme de contrôle M11).

Sur les lieux, nous avons rencontré art. 53-54 du golf. Nous lui avons expliqué le but de notre visite et nous lui avons demandé s'il était possible de voir les installations des systèmes d'irrigation, de prendre des photos ainsi que des coordonnées GPS. art. 53-54 nous a mentionné qu'il n'y avait aucun problème à ce que l'on procède à notre inspection.

Nous nous sommes donc rendus en bateau sur l'île Marguerite afin de vérifier les installations.

Constatations

Sur les lieux, du côté nord-est de l'île, nous avons constaté la présence d'une pompe directement reliée au fleuve St-Laurent (Voir photo 1). Celle-ci achemine l'eau vers le lac artificiel.

De plus, nous avons constaté la présence d'une pompe reliée au lac artificiel (Voir photos 2 et 3)

Au moment de l'inspection, aucun registre n'était présent, le golf des îles contrevient donc à l'article 10 du règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau.

À la fin de l'inspection, art. 53-54 m'a demandé s'il était possible de couper les phragmites (*Phragmites australis*) au pourtour de son lac artificiel. Je lui ai dit que j'allais m'informer sur ce sujet.

3. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

En vérifiant dans le système de Gestion des prélèvements d'eau (GPE), j'ai constaté que les déclarations initiales de 2010 et de 2011 ont été officialisées.

De plus, j'ai constaté qu'en 2010 les débits ont été estimés par un technologue soit art. 53-54 et qu'en 2011 ils se sont munis de débitmètre afin de mesurer la quantité d'eau prélevée, tel que stipulé au chapitre II, article 5 du Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau.

J'ai communiqué avec Jean-Marc Levesque afin de m'informer à propos de la coupe de phragmite en bande riveraine. Celui-ci à référé art. 53-54 à M. Sylvain Primeau biologiste à la direction régionale de l'analyse et de l'expertise. J'ai communiqué avec art. 53-54 afin de lui proposer de communiquer avec M. Primeau au sujet des plantes envahissantes se trouvant autour de son lac artificiel.

Le 6 septembre dernier, art. 53-54 a communiqué avec moi afin de savoir s'il était possible de ce procurer le Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau en formule papier car internet n'est pas disponible sur l'île. J'ai fait parvenir par télécopieur le règlement ainsi que le modèle de registre suggéré.

J'ai communiqué avec art. 53-54 afin de lui demander s'il avait un registre pour chaque site car je n'ai constaté sur place aucun registre. Monsieur m'a confirmé qu'il en avait dans son ordinateur.

J'ai fait part à monsieur de mon intention d'envoyer un avis de non-conformité pour manquement à l'article 10 du règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau.

4. Conclusion

La déclaration initiale de 2011 ainsi que la déclaration de 2010 ont été officialisées.

Au moment de l'inspection, aucun registre n'était présent.

Évaluation de la gravité en fonction des termes de la Directive sur le traitement des manquements

Impact sur la santé ou l'environnement : Ne s'applique pas

Vulnérabilité du milieu récepteur : Ne s'applique pas

J'évalue les conséquences du manquement mineures.

Traitement recommandé : mineur sans facteur aggravant.

5. Recommandations

Fermer l'intervention.

Effectuer un suivi à chaque année sur la déclaration de la Gestion des prélèvements d'eau.

Envoyer un avis de non-conformité pour manquement à l'article 10 du règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau.

Faire une vérification du registre l'année prochaine soit en 2013.

Signature :

Véronique Dubeau

Date de rédaction: 2012-09-05

Année/mois/jour

Date de l'inspection : 2012-08-29	No de gestion documentaire : 7360-16-01-0403300
-----------------------------------	---

6. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : <i>Jonathan Davies</i>	Fonction : <i>chef d'équipe</i>
Signature : <i>Jonathan Davies</i>	Date : Année/mois/jour <i>2012-12-28</i>
Commentaires :	

Croquis, cartes et plan

No : 1 et 2

Titre : Cartes Club de golf des îles, Boucherville, Québec

CARTE 1 : Club de golf des îles, Île à Pinard, Boucherville Québec.**Carte 2 : Station de pompage au fleuve St-Laurent et au lac artificiel du golf des îles, Boucherville, Québec.**

Produit par : Véronique Dulude

Note :

Lieu : Golf des îles, Île à Pinard, Boucherville, Québec.

Photos

Photo no : 1

Fichier : 001.jpg

Description : Pompe directement reliée au fleuve St-Laurent. Celle-ci achemine l'eau vers le lac artificiel.



Photo no : 2

Fichier : 007.jpg

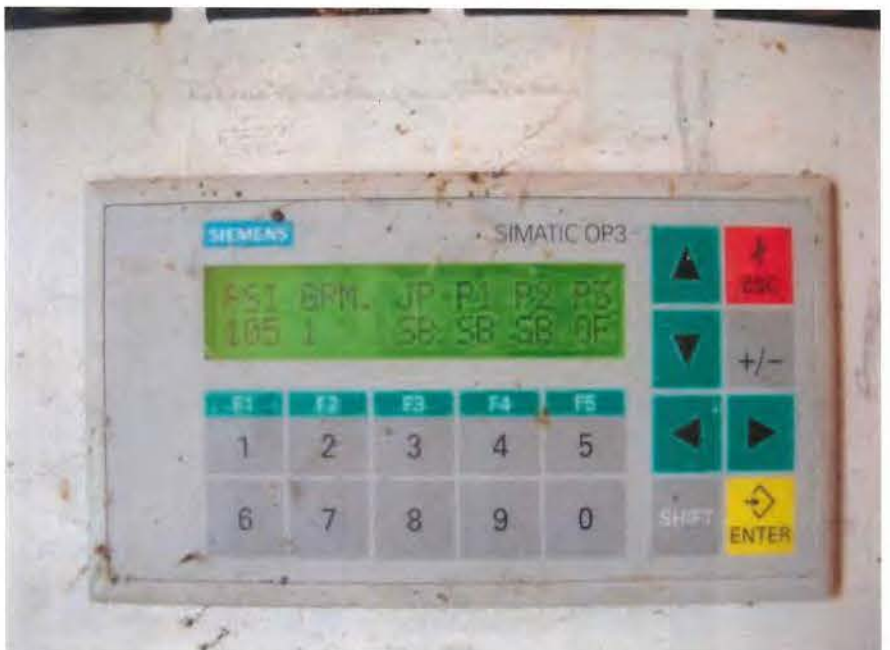
Description : Pompe reliée au lac artificiel



Photo no : 3

Fichier : 012.jpg

Description : Panneau électronique enregistrant le débit du débitmètre.



Photos miniatures



001 (Small).jpg



002 (Small).jpg



003 (Small).jpg



004 (Small).jpg



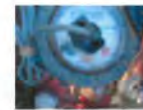
005 (Small).jpg



006 (Small).jpg



007 (Small).jpg



008 (Small).jpg



009 (Small).jpg



010 (Small).jpg



011 (Small).jpg



012 (Small).jpg



013 (Small).jpg

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Montérégie - secteur industriel
Région : Montérégie

1 Identification		
Date de l'intervention : 2019-06-17	Heure de début : 13 h 15	Heure de fin : 13 h 50
Intervention effectuée par : Trystan Brisson Perron		
Accompagné par : ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO		
1	Nom : Gabrielle Caussinus	Fonction : étudiante
2	Nom : Marie-France Dupuis	Fonction : Inspectrice

1.1 Demande		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200421500	Type de demande : Programme de contrôle	
Objet de la demande : Suivi des obligations légales des propriétaires d'équipements pétroliers à risque élevé		

1.2 Intervention		<input type="checkbox"/> SO
N° d'intervention : 301397528	Type d'intervention : Intervention étudiante (terrain)	
N° de gestion doc. : 7610-16-01-1174400	N° de document : 401824859	
But de l'intervention : Club de golf des îles -Boucherville Suivi des obligations légales des propriétaires d'équipements pétroliers à risque élevé.		

2 Lieu concerné par l'intervention		↓↑ - +
1	Nom du lieu : Club de golf des îles	
	Nom usuel du lieu :	
	N° du lieu : X2000506	Type de lieu : golf
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 255, île Sainte-Marguerite Boucherville (Québec) J4B 8R2	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,601805555600;-73,465250000000	

3 Intervenant du lieu					↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	9175-2527 Québec inc.	Propriétaire	6455, rue Doris-Lussier suite 110 Boisbriand (Québec) J7H 0E8	Y2065920	X2000506

4 Condition météo	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------------------	--

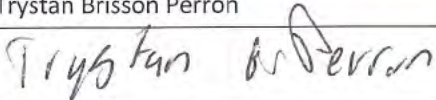
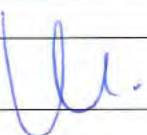
5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)				↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO	
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	art. 53-54		----:450-6704-4653

5.1 Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : art. 53-54			

6 Plainte	<input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------	--

7 Photo numérique		<input type="checkbox"/> SO
Nombre de photos prises sur le terrain : 5	Nombre de photos intégrées au rapport : 5	
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Trystan Brisson Perron avec un appareil photo de type Canon PowerShota1300 HD. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.		
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-16\bri-tr01\7610-16-01-1174400		
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.		

7.1 Modification apportée aux photos numériques	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

8		Grille d'intervention annexée	↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	Numéro	Titre	
1		Grille étudiant promotion de la conformité	
2			
9		Autre pièce annexée au rapport	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
10		Équipement utilisé	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
11		Échantillon	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
12		Mise en contexte	<input checked="" type="checkbox"/> SO
13 Description de l'intervention			
L'entreprise a deux réservoirs souterrains de 18100L, un d'essence et l'autre de diesel. Le terrain où sont placés ces réservoirs appartient au gouvernement qui le loue au groupe Beudais (les propriétaires du golf) jusqu'à au moins 2045. L'entreprise fait affaire avec art. 23-24 pour la vérification des pompe et fait affaire avec art. 23-24 pour la récupération des hydrocarbures si nécessaire. Ces réservoirs servent uniquement au véhicule du golf des îles.			
14		Vérification complémentaire à l'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> SO
15 Conclusion			
Tout semblait en ordre. Fermer le dossier			
16		Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
17 Recommandations			
Ainsi, je recommande de fermer le dossier			
Rédigé par : Trystan Brisson Perron		Fonction : Étudiant	
Signature : 		Date de signature : 28 Juin 2019	
18		Vérification du rapport d'intervention	<input type="checkbox"/> SO
Approuvé par : Marie-France Dupuis		Fonction : Inspectrice	
Signature : 		Date : 2019.07.04.	
Commentaires :			

Grille d'intervention étudiante
Programme sols contaminés, volet promotion de la conformité
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale
Région : 16

Numéro de dossier de la Régie du bâtiment	433898		
Type de produits pétroliers	Essence	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Carburant diesel	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Carburant d'aviation	<input type="checkbox"/>	
	Mazout de chauffage	<input type="checkbox"/>	
Type de poste de distribution de carburant	Libre-service avec surveillance	<input type="checkbox"/>	
	Libre-service sans surveillance (carte-accès)	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Station-service (poste d'essence avec service)	<input type="checkbox"/>	
	Poste d'aéroport	<input type="checkbox"/>	
	Poste d'utilisateur	Réservoir relié directement à une bouilloire, une génératrice ou un équipement de chauffage	<input type="checkbox"/>
		Autres cas	<input checked="" type="checkbox"/>
	Poste de marina	<input type="checkbox"/>	
Dépôt pétrolier	<input type="checkbox"/>		
Nombre de réservoirs	2		
Volume total des réservoirs	36200L		
Type de réservoir	<input type="checkbox"/> Hors-sol <input checked="" type="checkbox"/> Souterrain		
Système de détection de fuite entre les parois	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Non applicable (simple paroi)		
Est-ce que le permis est affiché sur les lieux?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Est-ce que les équipements sont utilisés?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (date de la cessation :)		
Cessation temporaire ou définitive?	<input type="checkbox"/> Temporaire <input type="checkbox"/> Définitive <input type="checkbox"/> N/A ¹		
Qui exploite ² les équipements?	Groupe Beudais		
Si l'exploitant est différent du propriétaire des équipements	Contrat entre les deux relativement à l'utilisation des équipements?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
	Qui est responsable de l'entretien?		
Types d'activités exercées sur le site	Entreprise de transport	<input type="checkbox"/>	
	Entreprise manufacturière	<input type="checkbox"/>	

¹ Les exigences de la cessation d'activité et du changement d'usage ne s'appliquent pas aux réservoirs qui servent à l'entreposage de mazout de chauffage et qui sont reliés directement au système de chauffage (bouilloire, génératrice, etc.). Mais elles demeurent pour les réservoirs des entreprises qui en font la distribution.

² La RQB entend par exploitant du permis, la personne physique, la société ou la compagnie, qui fait fonctionner les équipements pétroliers.

	Exploitation forestière	<input type="checkbox"/>
	Immeuble multifamilial ou commercial	<input type="checkbox"/>
	Industrie minière	<input type="checkbox"/>
	Industrie de la construction	<input type="checkbox"/>
	Autre (spécifiez) : golf	<input checked="" type="checkbox"/>
Visites de la personne reconnue de la RBQ	Date de la dernière inspection	début mai 2019
	Nom de la personne	M. Bibeau
Est-ce que l'exploitant connaît le service d'Urgence-Environnement?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
Remise du fascicule	<input checked="" type="checkbox"/> En personne à : art. 53-54	
	<input type="checkbox"/> Par courriel à : le :	



DSCN1924.JPG
Pompe diesel



DSCN1926.JPG
Pompe essence



DSCN1927.JPG
Réservoirs souterrains



DSCN1928.JPG
Permis RBQ



DSCN1929.JPG
Puit pour détecter les fuites

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0364500
Intervention SAGIR : 300505343

Date de rédaction : Le 28-10-2009
SAGIR complété (x)

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 27-10-2009 HEURE : Arrivée : 14 :00
Départ : 15 :10

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Christine Rondeau

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ :

Golf des Îles de Boucherville
255, île Sainte-Marguerite
Boucherville (Québec) J4B 5E5

ADRESSE POSTALE (si différente) :

9175-2527 Québec inc.
905, Michèle-Bohec, bureau 210
Blainville, Québec, J7C 5J6

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [] non []

Nom / Adresse

Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction
art. 53-54

Téléphone
art. 53-54

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	()	()	()
Nombre :	5			

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

GPS Garmin 76 CSx

BUT : Vérifier si tous les travaux correctifs ont été effectués.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0364500
300505343

Date de rédaction : Le 28-10-2009

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

À l'inspection du 14 mai 2009, des travaux en rive et en littoral ont été observés. Nous demandons le retrait des pierres ajoutées récemment et la végétalisation des lieux affectés.

Contexte :

Je rencontre le responsable du Golf, art. 53-54

Nous nous rendons sur les lieux et je constate que :

- Toutes les pierres en rive et littoral ont été retirées
- Il y a eu retrait du remblai en littoral.
- Les sols à nu ont été ensemencés et il y a eu plantation.

art. 53-54

m'avise que :

- Les espèces végétales mises ont été approuvées par Danielle Chatillon du Parc de Boucherville.
- Madame Chatillon est allée faire une inspection dernièrement et le terrain, ainsi aménagé, était à sa satisfaction.



Photo 1 : retrait du remblai en littoral.



RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0364500
300505343

Date de rédaction : Le 28-10-2009



Photos 2 à 5 : retrait des pierres en rive et revégétalisation des lieux.

Les photographies de ce rapport ont toutes été prises par la soussignée avec un appareil photographique numérique Nikon Coolpix L1 et sont restées en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où je les ai transférées de l'appareil à mon ordinateur dans lequel, je les ai enregistrés avec un mot de passe distinctif. Toutes ces photographies sont la représentation fidèle de ce que j'ai vu sur le site et aucune n'a été altérée ou modifiée de quelque manière que ce soit à l'exception de certaines photos qui ont été assemblées pour la panoramique à l'aide du logiciel Panorama Maker 3.0 et à l'exception de la taille des photographies qui a été réduite.

3. CONCLUSION

Les travaux correctifs ont tous été effectués.

Il n'y a plus d'infraction en vertu des dispositions de l'article 22 de la LQE.

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ()

Non ()

Détails :

5. RECOMMANDATION(S)

Je recommande la fermeture du dossier

6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Christine Rondeau

Date : 28-10-2009

Vérifié par :

Date : 09-11-16

Commentaires du vérificateur :

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0364500
300505343

Date de rédaction : Le 28-10-2009

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0364500
Intervention SAGIR : 300502756

Date de rédaction : Le 19-05-2009
SAGIR complété (x)

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 14-05-2009 HEURE : Arrivée : 10 :30
Départ : 12 :30

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Christine Rondeau

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ : Golf des Îles de Boucherville
255, île Sainte-Marguerite
Boucherville (Québec) J4B 5E5
ADRESSE POSTALE (si différente) :
9175-2527 Québec inc.
905, Michèle-Bohec, bureau 210
Blainville, Québec, J7C 5J6

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

Nom / Adresse Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction Téléphone
art. 53-54 art. 53-54

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	()	()	(x)
Nombre :	10			1 point GPS

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

GPS Garmin 76 CSx
GPS 1 :18T 0619599
5051186

BUT : Vérifier l'état de la rive et du littoral suite à des travaux de remblai (empierrement) et informer le responsable de la situation (qui souhaite collaborer) des travaux correctifs à effectuer.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0364500
300502756

Date de rédaction : Le 19-05-2009

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Contexte :

Le responsable du Golf, art. 53-54 a réalisé des travaux de chaque côté du chemin d'accès pour se rendre à la traverse. Les travaux ont été effectués en rive et littoral du Fleuve Saint-Laurent.

Inspection :

Je traverse du côté de l'île et rencontre art. 53-54

Il n'était pas au courant de notre réglementation avant l'intervention de monsieur Perreault de la SEPAQ.

Il m'explique et me montre les travaux qu'il a effectués sans CA dans la rive et littoral.

- De part et d'autre du chemin d'accès pour aller à la traverse, il a installé de grosses pierres afin d'effectuer un aménagement paysager.
- De la terre a été retirée à certains endroits en rive et d'autre ajouté en littoral.

Je l'informe de notre réglementation ainsi que des bonnes pratiques lors de travaux en rive, littoral et plaine inondable.

Je lui indique les travaux correctifs à effectuer soit remise en état des lieux :

- Retrait des pierres en rive
- Retrait du remblai en littoral
- Ensemencement des lieux



Photos 1 et 2 : Descente pour accéder à la traverse. Travaux d'aménagement paysager réalisés de part et d'autre de la descente; pierres mises en rive (vue sur la rive à l'ouest de la descente).

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0364500
300502756

Date de rédaction : Le 19-05-2009



Photos 3 et 4 : Travaux d'aménagement paysager réalisés de part et d'autre de la descente; pierres mises en rive (vue sur la rive à l'ouest de la descente).



Photos 5 et 6 : Limite approximative de la ligne des hautes eaux. Travaux en rive à l'ouest de la descente.



Photos 7 et 8 : Pierres installées en rive du côté est de la descente.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0364500
300502756

Date de rédaction : Le 19-05-2009



Photo 9 : Pierres installées en rive du côté est de la descente.

Photo 10 : Remblai en littoral du côté est de la descente.

Les photographies de ce rapport ont toutes été prises par la soussignée avec un appareil photographique numérique Nikon Coolpix L1 et sont restées en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où je les ai transférées de l'appareil à mon ordinateur dans lequel, je les ai enregistrés avec un mot de passe distinctif. Toutes ces photographies sont la représentation fidèle de ce que j'ai vu sur le site et aucune n'a été altérée ou modifiée de quelque manière que ce soit à l'exception de certaines photos qui ont été assemblées pour la panoramique à l'aide du logiciel Panorama Maker 3.0 et à l'exception de la taille des photographies qui a été réduite.

15 mai 2009 :

Je lui ai transmis par email diverses fiches techniques et autres informations pertinentes.

3. CONCLUSION

Il y a eu des travaux dans la rive et littoral du Fleuve sans CA.
Il y a infraction en vertu des dispositions de l'article 22 de la LQE.
Le responsable des travaux est prêt à faire les travaux correctifs.

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ()

Non ()

Détails :

5. RECOMMANDATION(S)

Je recommande de refaire une inspection pour m'assurer que les travaux correctifs sont conformes avec ce qui a été entendu et sont à la satisfaction du MDDEP.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0364500
300502756

Date de rédaction : Le 19-05-2009

6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Christine Rondeau

Date : 19-05-2009

Vérifié par :

Date : 09-05-22

Commentaires du vérificateur :

Lors de suivi, communiquer avec Mme
Danièle Châtillon de la Sepag. Elle souhaite discuter
avec Toi. 450 928-5089 p223

La Sepag avait donné une échéance au 15 juin
pour régler le tout.